

CUa02553216C0009	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	11 rue des Perrières 25660 Saône	03/03/2016	03/04/2016		Simple information
CUa02553216C0010	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	Lieudit "Epine de Gennes" 25660 Saône	05/03/2016	05/04/2016		Simple information
CUa02553216C0011	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	3 rue de la Mairie 25660 Saône	10/03/2016	10/04/2016		Simple information
CUb02553216C0006	Mme HUOT-MARCHAND Evelyne - 2 impasse du Bouleau 25660 Saône	5 rue des Castors 25660 Saône	27/02/2016	27/04/2016	Vente en vue d'une construction	En cours d'Instruction

DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP)

DP02553216C0002	ROYER Laurent	7 Rue de la Glacière 25660 Saône	25/01/2016	24/02/2016	Isolation du toit sous tuiles et remplacement des tuiles à l'identique avec velux pour puits de lumière	Certificat de non- opposition à la décision tacite
DP02553216C0007	CORNU Jean	7 rue Chopin 25660 Saône	04/02/2016	03/03/2016	Construction d'une piscine enterrée de 8,00 ml X 4 ml	Accordée
DP02553216C0008	PRAOM Christian	15 rue Charles Bonnefoy 25660 Saône	22/02/2016	21/03/2016	Réfection d'une partie de la toiture	Accordée
DP02553216C0009	HUOT-MARCHAND Evelyne	5 rue des castors 25660 Saône	04/03/2016	03/04/2016	Division en vue de construire	Accordée
DP02553216C0010	BARTHELEMY Claude & Colette	4 rue du Hameau 25660 Saône	07/03/2016	06/04/2016	Auvent (car port)	Accordée
DP02553216C0011	GRUPE FREE ENERGIE Pour le compte de GIRAULT Martine	23 rue du Hameau 25660 Saône	11/03/2016	10/04/2016	Installation de système photovoltaïque, panneaux solaires intégrés en toiture. 23 m ² dont 12 panneaux solaires	Retrait
DP02553216C0012	SCI EPHOLIDIA Représentant : CAIREY- REMONNAY Sandrine	7 rue Le Pied De Roche 25660 Saône	23/03/2016	22/04/2016	Réfection à l'identique de 145 m ² d'une toiture en tuille endommagée par la grêle	Accordée

PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)

PC02553213C0015M1	SCI La Rocade - Représentant : BERNARD Denis	Lieudit "Les Ecots" rue du Cheneau Blond 25660 Saône	09/07/2015	05/04/2016	Aire de pompage pour la défense incendie extérieure incendie, revêtement en pierre calcaire remplacé par un enduit ton pierre, bardage en teinte gris foncé Ral7022 en remplacement de la teinte gris clair Ral9006, redistribution des boutiques, réaménagement des bureaux et de la surface de vente, ajout de surface plancher (étage au niveau de l'accueil et du sas sec), modification de	En cours d'Instruction - Prolongation de délai et complétude
-------------------	---	---	------------	------------	--	---

					façades	
PC02553214C0012m1	SCI DE LA ROCADE	Lieudit "Les Ecots" rue du Cheneau Blond 25660 Saône	10/02/2016	09/07/2016	Déplacement du stockage des bouteilles de gaz. Création d'une aire de pompage pour les pompiers qui impacte le stationnement et le positionnement de la piste ("rouleaux" de la station de lavage). Reprise de la signalétique. Suppression des accès piétons depuis la rue du Cheneau Blond. La cabine de paiement est celle existante (plus de cabine au concept Super U).	En cours d'instruction - Prolongation de délai
PC02553212C0021m3	CARRE EST	Rue de la Gare 25660 SAONE	03/03/2016	02/06/2016	Les bâtiments A et B ont été cédés à un bailleur social. Un terrain de pétanque a été créé. Les parcelles 339, 340, 343 et 344 ont été cédées au Carré Est en limite le long des garages.	En cours d'instruction

AUTORISATION DE TRAVAUX (AT) POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANTS DU PUBLIC (ERP)

AT02553216C0001	SEDD	1 Rue de la Glacière 25660 Saône	27/01/2016	26/05/2016	Cabinet dentaire	En cours d'instruction
AT02553216C0002	SCI EPHELIDIA	7 rue du Pied de Roche 25660 Saône	23/03/2016	22/07/2016	Cabinet de dermatologie	En cours d'instruction

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA)

N° de dossier	Vendeur	Acheteur	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Adresse du bien	Application DPU simple
DIA2016-06	TASLIGÖL Mustapha	Mr et Mme MAILLOT Joël	22/02/2016	22/04/2016	Lieu-dit "Entre Deux Velles 25660 Saône	Non
DIA2016-07	BOURIOT Laurent	Mr BENIER David	22/02/2016	22/04/2016	5 rue de la Fontaine 25660 Saône	Non
DIA2016-08	CLAUDEL Philippe	SCI THCL	24/02/2016	24/04/2016	19 B rue du Clousey 25660 Saône	Non
DIA2016-09	Consorts BAVEREL	Mr DUICHASSIN Vincent & Mme MICHELI Catherine -	03/03/2016	03/05/2016	11 Rue des Perrières 25660 Saône	Non

2. Acquisition d'une fraction de la copropriété Lacaille (décision)

M. E. JUAREZ revient sur le dossier d'acquisition des deux parcelles appartenant aux conjoints LACAILLE (lot 19) et à Madame MONTESINOS Annie. Ce projet d'acquisition a fait l'objet des délibérations 2013-01-20, 2014-06-01 et 2015-09-01.

Suivant le règlement de la Copropriété LACAILLE, ces parcelles ne peuvent être transformées en parking pour des places de stationnement.

Il sera proposé soit que la copropriété accepte la modification du règlement, soit que les terrains concernés soient retirés de la copropriété.

Les frais d'acte sont estimés à environ 2 000 € et devront être supportés par la commune.

M. C. PRAOM dit que malgré le coût est élevé, il est dans l'intérêt de la commune d'acquérir ces parcelles car la commune est propriétaire d'un appartement.

M. C. MARECHAL demande si le coût d'un aménagement a été estimé et combien de places sont envisagées.

M. le Maire dit que 5 à 8 places sont réalisables mais que le coût n'est pas estimé.

M. A. VIENNET précise l'intérêt à acquérir ces terrains mais souhaite apporter quelques précisions concernant la loi dite Macron qui devrait réduire les frais notariés afférents aux petites ventes. Il serait judicieux d'attendre quelques mois avant de décider l'achat de ces parcelles.

M. le Maire propose d'attendre la mise en place de la loi Macron et de reporter cette décision à un prochain conseil municipal.

Mme S. DOMINGUES dit avoir fait la proposition de reporter ce vote lors de la commission urbanisme mais que son propos n'apparaît pas au compte-rendu de la commission.

M. le Maire précise que les élus ne sont pas obligés d'attendre le Conseil municipal pour transmettre des informations qui peuvent être utiles.

COMMISSION PATRIMOINE – COMMERCE - ENVIRONNEMENT

3. Adhésion au service commun « Conseil en Energie Partagé » (décision)

M. D. FABREGUES présente la convention pour l'adhésion au service commun « Conseil en Energie Partagés » entre la CAGB et la commune de SAONE. Copie de cette convention a été remise aux élus lors de la convocation.

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, et dans l'objectif d'aider les communes du territoire communautaire à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et ses communes membres souhaitent mettre en place un service commun « Conseil en Energie Partagé » conformément à l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce service dispose d'un agent spécialisé, Conseiller en Energie Partagé, qui aura pour missions :

- La gestion comptable de l'énergie à l'aide de bilans et tableaux de bords
- Les comparaisons et les priorités pour traiter les différents patrimoines communaux énergétiques de plus en plus importants
- Les diagnostics visant à rechercher les sources d'économies aboutissant à un programme de travaux par ordre de rentabilité,
- Observer les résultats obtenus suite aux interventions effectuées par rapport aux objectifs initiaux,

Le Conseiller en Energie Partagé (CEP) a été désigné par la CAGB. Il sera l'interlocuteur de la commune pour la réalisation du diagnostic énergétique qui permettra sans doute à terme la baisse de la facture énergétique de la commune. A titre d'exemple la commune de Gennes a réduit sa consommation de 40% en coupant l'éclairage publique la nuit. 25 à 30 communes sont déjà adhérentes à ce projet.

Les modalités financières sont fixées pour le moment à 0.50 € TTC /an/habitant, facturés par année complète.

La durée de la convention est fixée jusqu'au 31/12/2016

Deux « Référents Energie » sont proposés : Daniel FABREGUES, en tant qu'élu, et Stéphane VANNIER, en tant qu'agent du service technique.

Mme E. Opper demande si la commune a besoin des services de la CAGB pour connaître les chiffres des consommations électriques ou pour savoir qu'il serait économique d'éteindre les lampadaires la nuit.

Mme S. GAUTHEROT demande si l'accès au service de la CAGB est illimité.

M. le Maire précise que tous les services notés dans la convention seront réalisés cette année.

M. A. VIENNET fait remarquer qu'il est favorable à cette étude, néanmoins il lui semble étonnant que le terrain de football soit éclairé régulièrement avec 20 projecteurs alors que 12 projecteurs seulement sont requis pour les entraînements.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour prendre part à ce dispositif dont les règles sont précisées par convention.

Adopté à 22 voix pour, 1 abstention (Evelyne OPPER)

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES – AIDE A LA PERSONNE

4. Vote du budget par le CCAS (information)

Mme LEBRAS explique qu'une circulaire de la Préfecture a rappelé aux communes le fait que le budget CCAS devait être adopté par le Conseil d'administration du CCAS seul compétent dans le domaine. (et non pas par le Conseil municipal).

Bien qu'ayant été informée trop tardivement pour l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la réunion du CCAS, Mme LEBRAS a néanmoins proposé le vote du budget 2016 au Conseil d'administration.

Le budget CCAS 2016 a donc été voté à l'unanimité lors de la réunion du 09.03.2016.

Sur ce budget est inscrit un virement de 5 000 € du budget principal de la commune au profit du CCAS.

COMMISSION COMMUNICATION – JEUNESSE ET SPORTS

5. Attributions des subventions (décision)

M. Cyril MARECHAL présente le tableau des subventions à verser aux associations. Les critères d'attribution des subventions versées ont été fixés par la commission Vie Scolaire en ce qui concerne les coopératives scolaires et par la commission Communication, jeunesse et sports en ce qui concerne les autres associations.

Compte 6574 Subventions de fonctionnement versées	2016	
	Demandes 2016	Propositions 2016
Coopérative scolaire maternelle - 1/3 temps	2 000.00	2 000.00
Coopérative scolaire primaire - 1/3 temps	8 640.00	8 640.00
TOTAL subv. 1/3 temps pédagogique	10 640.00	10 640.00
ACCA Asso des chasseurs	500.00	280.00
Amicale (L')	1 500.00	1 500.00
Anciens Combattants (Asso des)	350.00	350.00
Archers	300.00	250.00
Aspelle Parents d'Elèves (L')	800.00	800.00
AVALFORT Asso Protection des Forts	150.00	150.00
Basket Saône Vallée Ornans	700.00	550.00
Batterie Fanfare	2 000.00	1 000.00
Club des Anciens	350.00	350.00
Fam. Rurales Asso de Saône	600.00	600.00
Football (Entente Saône, Mamirole)	3 000.00	2 050.00
FSE du Collège (180 élèves en 2016)	1 440.00	1 440.00
Handball Saône/Mamirole (Entente)	3 500.00	2 850.00
Judo Club du Marais	1 000.00	1 000.00
Karaté Club Saône/Mamirole	600.00	500.00
MEJ	200.00	200.00
Tennis Club de Saône	500.00	500.00
Trait d'union	500.00	150.00
Volley-Ball	?	200.00
Rezosaone	190.00	190.00
Total subventions associations	18 180.00	14 910.00
Donneurs de sang	500.00	500.00
LACIM	600.00	600.00
Amicale . Saônorités.	3 000.00	3 000.00
Réserve subventions manifestations		850.00
Total subventions exceptionnelles	3 000.00	4 950.00
Total compte 6574	31 820.00	30 500.00

Les principaux critères d'attribution sont : le siège social sur la commune de Saône, la présentation d'un dossier complet, le nombre d'adhérents, le niveau d'évolution du club sportif. La subvention minimum versée à un club sportif est de 200 € et celle versée à une autre association est de 150 €.

Mme S. GAUTHEROT s'étonne de la baisse de subvention du club de football.

M. C. MARECHAL explique que le nombre d'adhérents Saônois a été pris en compte. La commune a investi dans un terrain de football, prend en charge son entretien et son éclairage. Le club de football n'est pas lésé.

Mme S. DOMINGUES demande si toutes les associations pour lesquelles la commune verse une subvention sont domiciliées à Saône. Il lui semble que le club de football n'a pas son domicile à Saône. De plus elle s'interroge sur l'introduction du critère de l'association extérieure accueillant des jeunes saônois et pouvant prétendre à une subvention.

M. C. MARECHAL confirme que toutes les associations listées sont saônoises. Il indique en outre que ces critères peuvent évoluer pour l'an prochain.

M. A. VIENNET demande s'il a été tenu compte d'une gratuité annuelle de l'Espace du Marais comme il était d'usage de le faire. Les ressources financières perçues par certaines associations lors de manifestations pour collecter des fonds compensent le versement de subvention.

M. C. MARECHAL répond qu'à sa connaissance aucune délibération du Conseil municipal n'a été prise en ce sens. La location de l'Espace du Marais est payante, les associations bénéficient d'une gratuité pour l'utilisation de la nouvelle Salle Guinemand, une fois par an, pour leur assemblée générale. La commission n'a pas pris de décision de gratuité mais le sujet a été effectivement abordé lors de la dernière réunion.

Il est demandé qu'un point comptable soit fait concernant les locations de 2015.

M. le Maire propose le vote des subventions telles qu'elles ont été présentées par la commission.

Les conseillers faisant partie d'une association listée ci-dessus se retirant du vote soit 7 membres dont un ayant procuration, (S. DOMINGUES, A. GUILLAMO, D. PEYRARD, G. PARIS, C. MARCHECHAL, A. VIENNET, M. ROGNON).

Adopté par 14 voix pour, 1 abstention (Valérie DURAND)

6. Opération « Nettoyons notre commune » (information)

L'opération « nettoyons notre commune » aura lieu le samedi 7 mai. La commission fait appel au civisme de chacun pour la suppression des déchets sauvages.

Cette journée a lieu avec le soutien des associations, en particulier l'association des Chasseurs et l'Amicale.

7. Saveurs et passions (information)

La manifestation Saveurs et Passions est prévue les 23 et 24 avril. Actuellement peu de candidats exposants se sont inscrits (20 exposants contre 70 exposants les années antérieures).

La commission maintient l'édition 2016 mais fera un état des lieux de cette manifestation pour les années avenir afin de la faire évoluer.

M. G. PARIS demande si le prix de 40 € demandé au départ à chaque exposant a été maintenu.

M. Cyril MARECHAL précise que le prix a été réduit et a été fixé à 15 € par exposants, le billet d'entrée visiteurs reste gratuit.

Pour cette année, il est proposé d'augmenter la publicité.

COMMISSION VIE SCOLAIRE – ACTION CULTURELLE

8. Création d'un poste d'animateur au Périscolaire (décision)

Mme V. COURCIER informe l'assemblée que, compte-tenu de la forte augmentation de la demande d'utilisation des services Périscolaire et Rythmes Scolaires, de la nécessité de se maintenir à un niveau règlementaire acceptable d'encadrement, après avoir examiné et analysé les conditions d'accueil des enfants notamment sur les temps de midi et du soir, il convient de renforcer les effectifs du service périscolaire.

Il est proposé au Conseil municipal :

- La création d'un emploi d'animateur à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 16/35ème à compter du 1er avril 2016.
- De modifier le tableau des emplois.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants. Le coût annuel est estimé à 11 600 €.

Adopté à l'unanimité.

9. Ouverture d'une classe à l'école élémentaire (information)

Mme V. COURCIER annonce l'ouverture d'une 10^{ème} classe à l'école élémentaire à compter de la rentrée de septembre 2016.

Des discussions ont lieu avec le Directeur de l'école afin d'organiser la logistique de cette installation. Le mobilier nécessaire est disponible à l'école mais l'acquisition d'un vidéo projecteur est envisagée.

Par ailleurs, M. NEVERS, remercie les agents des services techniques pour l'installation d'une cabane à outils et d'un hôtel à insectes.

COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES

10. Budgets 2016 : présentation et vote (décision)

1. Budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES		
Chapitres	Intitulés	Vote
011	Charges à caractère général	452 940.00
012	Charges de personnel	713 200.00
65	Autres charges de gestion courante	274 300.00
66	Charges financières	260 000.00
67	Charges exceptionnelles	2 350.00
022	Dépenses imprévues fonctionnement	10 000.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 712 790.00
023	Virement à la section fonctionnement	685 040.00
042	Opérations d'ordre entre les sections	50 000.00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	0.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		735 040.00
Total des dépenses de fonctionnement		2 447 830.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Vote
013	Atténuations de charges	28 500.00
70	Produits des services	30 650.00
73	Impôts et taxes	1 629 205.00
74	Dotations et participations	328 251.00
75	Autres produits de gestion courante	51 000.00
77	Produits exceptionnels	8 500.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 076 106.00
042	Opérations d'ordre entre les sections	0.00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	0.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0.00
Total des recettes de fonctionnement		2 076 106.00
Report excédent 2015		2 113 332.78
Total des recettes de fonctionnement cumulées		4 189 438.78

SECTION DE INVESTISSEMENT – DEPENSES		
Chapitres	Intitulés	Vote
20	Immobilisations incorporelles	52 000.00
21	Immobilisations corporelles	215 285.00
23	Immobilisations en cours	283 000.00
	Opérations d'équipement	75 000.00
16	Remboursements d'emprunt	2 271 100.00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 896 385.00
040	Opérations d'ordre entre les sections	0.00
041	Opérations patrimoniales	60 000.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		60 000.00
Total des dépenses de d'investissement		2 956 385.00
RAR dépenses 2015		219 068.03
Report négatif 2015		173 056.72
Total des dépenses de d'investissement cumulées		3 348 509.75

SECTION DE INVESTISSEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Vote
13	Subventions d'investissement	51 145.00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 016 500.00
21	Immobilisations corporelles	20 400.00
10	Dotations, Fonds divers réserves (hors 1068)	69 300.00
1068	Excédents de fonctionnement	249 709.31
024	Produits des cessions	4 000.00
Total des recettes réelles d'investissement		2 411 054.31
021	Virement de la section de fonctionnement	685 040.00
040	Opérations d'ordre entre les sections	50 000.00
041	Opérations patrimoniales	60 000.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		795 040.00
Total des recettes de d'investissement		3 206 094.31
RAR recettes 2015		142 415.44
Total des recettes de d'investissement cumulées		3 348 509.75

M. le Maire explique que le chapitre « emprunts » a été augmenté en recette et en dépense, ce qui correspond au réaménagement de l'emprunt objet de la délibération prise en janvier 2016.

M. S. GAUTHEROT regrette cette présentation très comptable. Elle souhaiterait une présentation des principales opérations d'investissement et une présentation des orientations concernant les dépenses de fonctionnement.

M. le Maire rappelle qu'une présentation publique est prévue le 11 mai 2016 à 19 heures 30. Les citoyens auront tous les éléments à cette date.

M. G. PARIS intervient au nom du groupe opposition :

« Monsieur le Maire,

Lors du vote des budgets en 2015, nous avons indiqué que le budget principal ne nous satisfaisait pas pour les raisons suivantes :

- *l'absence de vision d'ensemble et de projets pluriannuels.*
Une programmation globale des principaux investissements aurait été préférable,
- *l'absence de concertation préalable dans les commissions comme pour les 674 000 € prévus en urbanisme,*
- *et enfin des crédits votés puis bloqués une année entière sans réalisation à la clé.*

Ainsi, nous avons voté contre le budget principal de 2015.

Nos remarques ont-elles été entendues pour le budget de 2016 ?

Si un projet d'ensemble avait été réfléchi, travaillé et discuté, nous y aurions apporté notre énergie et notre soutien jusqu'à sa réalisation.

Malheureusement, ce n'est pas le cas et force est de constater que rien n'a changé :

- *toujours pas de programmation d'ensemble des projets comme l'ont fait remarquer certains de vos colistiers à plusieurs reprises.*

Seule exception : la mise aux normes de l'ancien gymnase avec une budgétisation sur 3 ans à notre demande.

C'est en réalité un budget de saupoudrage sans réelle vision générale. Et encore des études en urbanisme pour 52 000 € alors que la plupart d'entre elles étaient censées être gratuites.

- *toujours pas ou peu de concertation. Par exemple, en urbanisme, les 400 000 € d'investissement sont le choix d'une seule personne, avec un « carnet de chèques en blanc » de 48 000 €.*
- *pour constater à terme que d'importants crédits n'ont pas été réalisés en 2015 : c'est le cas de 503 375 € sur 674 100 € budgétisés en urbanisme, soit 75 % de ce budget.*

Vous comprendrez donc Monsieur le Maire, que les quatre membres de l'opposition, Dominique Peyrard, Michel Rognon, Alain Viennet et Gisèle Paris voteront contre ce budget 2016.

Nous espérons vivement qu'il y aura enfin un programme réfléchi et cohérent pour 2017 que nous pourrions soutenir et défendre à vos côtés.

Je vous remercie de votre attention. »

M. le Maire répond que la municipalité s'est attachée à avoir et a obtenu la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Ainsi les conclusions de l'audit final ont été respectées, en particulier le non recours à l'emprunt du fait de l'endettement de la commune. Enfin le niveau d'épargne ou fonds de roulement a été conservé voir augmenté ce qui permet d'avoir une vision financière cohérente entre projets, obligation et baisses de dotations à venir. « Après le temps des bâtisseurs, vient le temps de la stabilité et nous utiliserons tous les moyens à notre disposition pour le développement de Saône avec le respect budgétaire qu'il convient. »

M. S. GAUTHEROT précise ne pas faire parti du groupe opposition mais partage son avis sur certains points. Notamment sur le manque de vision d'ensemble. S'il est prudent de préserver le fond de roulement, il ne faut pas oublier que c'est un fond de roulement emprunté et qu'il faudra bien l'utiliser pour de réels investissements. Les études sont d'un montant conséquent et l'excédent conservé laisse à penser que la commune va mener de nombreux projets. Elle déplore que la réunion de préparation du budget n'est pas été un véritable débat d'orientation budgétaire car il n'y pas eu de choix à faire et notamment pas d'orientation vers un projet majeur. Par ailleurs, elle estime que deux directives ne sont pas prises en compte pour maîtriser le budget, la réduction des dépenses de fonctionnement d'une part et l'utilisation du fond de roulement d'autre part.

M. S. DOMINGUES estime également que la municipalité n'a pas de projet.

Mme V. COURCIER explique que les enveloppes proposées en investissement ont été discutées en amont par les commissions. La commission affaires scolaires a rencontré les enseignants, les agents du service périscolaire avant de présenter des montants.

Adopté par 16 voix pour, 6 contre (S. DOMINGUES, S. GAUTHEROT, G. PARIS, D. PEYRARD, M. ROGNON, A. VIENNET), 1 abstention (C. VANCAUWENBERGE)

2. Budget assainissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES		
Chapitres	Intitulés	Vote
011	Charges à caractère général	48 400.00
66	Charges financières	36 600.00
67	Charges exceptionnelles	3 400.00
022	Dépenses imprévues fonctionnement	3 000.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		91 400.00
023	Virement à la section fonctionnement	0.00
042	Opérations d'ordre entre les sections	91 400.00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	0.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		91 400.00
Total des dépenses de fonctionnement		182 800.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Vote
70	Produits des services	134 250.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		134 250.00
042	Opérations d'ordre entre les sections	44 300.00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	0.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		44 300.00
Total des recettes de fonctionnement		178 550.00
Report excédent 2015		7 539.20
Total des recettes de fonctionnement cumulées		186 089.20

SECTION DE INVESTISSEMENT – DÉPENSES		
Chapitres	Intitulés	Vote
20	Immobilisations incorporelles	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00
23	Immobilisations en cours	58 000.00
16	Remboursements d'emprunt	85 000.00
Total des dépenses réelles d'investissement		143 000.00
040	Opérations d'ordre entre les sections	44 300.00
041	Opérations patrimoniales	10 000.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		54 300.00
Total des dépenses de d'investissement		197 300.00
RAR dépenses 2015		3 090.24
Total des dépenses de d'investissement cumulées		200 390.24

SECTION DE INVESTISSEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Vote
16	Emprunts et dettes assimilées	27 000.00
27	Autres immobilisations financières	10 000.00
Total des recettes réelles d'investissement		37 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00
040	Opérations d'ordre entre les sections	91 400.00
041	Opérations patrimoniales	10 000.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		101 400.00
Total des recettes de d'investissement		138 400.00
RAR recettes 2015		0.00
Report excédent 2015		78 586.00
Total des recettes de d'investissement cumulées		216 986.00

Adopté à l'unanimité

3. Budget périscolaire et accueil de loisirs

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES		
Chapitres	Intitulés	Vote
011	Charges à caractère général	99 120.00
012	Charges de personnel	238 800.00
014	Atténuations de produits	0.00
65	Autres charges de gestion courante	3 400.00
022	Dépenses imprévues fonctionnement	0.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		341 320.00
023	Virement à la section fonctionnement	24 280.00
042	Opérations d'ordre entre les sections	0.00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	0.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		24 280.00
Total des dépenses de fonctionnement		365 600.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Vote
013	Atténuations de charges	2 000.00
70	Produits des services	190 000.00
73	Impôts et taxes	0.00
74	Dotations et participations	53 600.00

75	Autres produits de gestion courante	120 000.00	
77	Produits exceptionnels	0.00	
Total des recettes réelles de fonctionnement		365 600.00	
042	Opérations d'ordre entre les sections	0.00	
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	0.00	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0.00	
Total des recettes de fonctionnement			365 600.00
Report excédent 2015			0.00
Total des recettes de fonctionnement cumulées			365 600.00

SECTION DE INVESTISSEMENT – DEPENSES			
Chapitres	Intitulés	Vote	
20	Immobilisations incorporelles	0.00	
21	Immobilisations corporelles	24 500.00	
23	Immobilisations en cours	0.00	
Total des dépenses réelles d'investissement		24 500.00	
040	Opérations d'ordre entre les sections	0.00	
041	Opérations patrimoniales	0.00	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0.00	
Total des dépenses de d'investissement			24 500.00
RAR dépenses 2015			765.48
Report négatif 2015			581.39
Total des dépenses de d'investissement cumulées			25 846.87

SECTION DE INVESTISSEMENT – RECETTES			
Chapitres	Intitulés	Vote	
10	Dotations, Fonds divers réserves (hors 1068)	220.00	
1068	Excédents de fonctionnement	1 346.87	
Total des recettes réelles d'investissement		1 566.87	
021	Virement de la section de fonctionnement	24 280.00	
040	Opérations d'ordre entre les sections	0.00	
041	Opérations patrimoniales	0.00	
Total des recettes d'ordre d'investissement		24 280.00	
Total des recettes de d'investissement			25 846.87
RAR recettes 2015			0.00
Total des recettes de d'investissement cumulées			25 846.87

Le service périscolaire sera doté cette année d'un minibus.

Adopté à l'unanimité

4. Budget forêt :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES			
Chapitres	Intitulés	Vote	
011	Charges à caractère général	22 060.00	
66	Charges financières	500.00	
022	Dépenses imprévues fonctionnement	1 500.00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		24 060.00	
023	Virement à la section fonctionnement	17 900.00	
042	Opérations d'ordre entre les sections	0.00	
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	0.00	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		17 900.00	
Total des dépenses de fonctionnement			41 960.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES			
Chapitres	Intitulés	Vote	
70	Produits des services	50 500.00	
Total des recettes réelles de fonctionnement		50 500.00	
042	Opérations d'ordre entre les sections	0.00	
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	0.00	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0.00	
Total des recettes de fonctionnement			50 500.00
Report excédent 2015			89 651.16
Total des recettes de fonctionnement cumulées			140 151.16

SECTION DE INVESTISSEMENT – DEPENSES			
Chapitres	Intitulés	Vote	
20	Immobilisations incorporelles	0.00	
21	Immobilisations corporelles	16 500.00	
020	Dépenses imprévues en investissement	1 400.00	
Total des dépenses réelles d'investissement		17 900.00	
040	Opérations d'ordre entre les sections	0.00	
041	Opérations patrimoniales	0.00	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0.00	
Total des dépenses de d'investissement			17 900.00
RAR dépenses 2015			10 520.40
Report négatif 2015			12 489.10
Total des dépenses de d'investissement cumulées			40 909.50

SECTION DE INVESTISSEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Vote
13	Subventions d'investissement	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
10	Dotations, Fonds divers réserves (hors 1068)	0.00
1068	Excédents de fonctionnement	23 009.50
024	Produits des cessions	0.00
Total des recettes réelles d'investissement		23 009.50
021	Virement de la section de fonctionnement	17 900.00
040	Opérations d'ordre entre les sections	0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		17 900.00
Total des recettes de d'investissement		40 909.50
RAR recettes 2015		0.00
Total des recettes de d'investissement cumulées		40 909.50

Adopté à l'unanimité

5. Budget caveaux

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES		
Chapitres	Intitulés	Vote
011	Charges à caractère général	0.00
022	Dépenses imprévues fonctionnement	0.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0.00
023	Virement à la section fonctionnement	0.00
042	Opérations d'ordre entre les sections	37 993.79
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	0.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		37 993.79
Total des dépenses de fonctionnement		37 993.79

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Vote
70	Produits fabriqués	30 578.88
Total des recettes réelles de fonctionnement		30 578.88
042	Opérations d'ordre entre les sections	0.00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	0.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0.00
Total des recettes de fonctionnement		30 578.88
Report excédent 2015		7 414.91
Total des recettes de fonctionnement cumulées		37 993.79

SECTION DE INVESTISSEMENT – DEPENSES		
Chapitres	Intitulés	Vote
20	Immobilisations incorporelles	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00
020	Dépenses imprévues en investissement	0.00
Total des dépenses réelles d'investissement		0.00
040	Opérations d'ordre entre les sections	0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0.00
Total des dépenses de d'investissement		0.00
RAR dépenses 2015		0.00
Report négatif 2015		37 993.79
Total des dépenses de d'investissement cumulées		37 993.79

SECTION DE INVESTISSEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Vote
13	Subventions d'investissement	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
10	Dotations, Fonds divers réserves (hors 1068)	0.00
1068	Excédents de fonctionnement	0.00
Total des recettes réelles d'investissement		0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00
040	Opérations d'ordre entre les sections	37 993.79
041	Opérations patrimoniales	0.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		37 993.79
Total des recettes de d'investissement		37 993.79
RAR recettes 2015		0.00
Total des recettes de d'investissement cumulées		37 993.79

Adopté à l'unanimité

11. Vote des taux (décision)

M. T. ROUX rappelle la présentation faite en Débat d'Orientation Budgétaire. Trois possibilités sont envisagées :

- Pas d'augmentation des taux d'imposition ; Le produit fiscal attendu serait de 1 202 451 € ;

- Augmentation de 0.50 % des taux d'imposition ; Le produit fiscal attendu serait de 1 208 205 € ;
- Augmentation de 1% des taux d'imposition ; le produit fiscal attendu serait de 1 214 575 €.

M. le Maire précise qu'aucun consensus particulier n'est ressorti de la discussion en commission finances. La décision est à prendre par le Conseil municipal. Au vu de l'épargne suffisante et du faible montant des investissements en 2015, le maintien des taux d'imposition 2015 pourrait être justifié. Mais pour l'obtention de certaines subventions d'investissement, l'effort fiscal est pris en compte. M. le Maire propose une augmentation de 0.50 % des taux et est favorable à une augmentation régulière des taux.

Mme E. OPPER est favorable à une augmentation faible mais régulière de 0.5%.

Mme S. GAUTHEROT précise que toutes les collectivités augmentent les taux d'imposition et qu'elle est favorable à une augmentation à taux constants chaque année. Il faut informer les saônois qu'il faudra augmenter ces taux à l'avenir. Elles sont aussi dues à l'augmentation annuelle des bases et à l'augmentation des taux par les autres collectivités et la CAGB.

M. le Maire confirme qu'une augmentation des taux par la CAGB est prévue mais non votée à ce jour.

M. A. VIENNET explique qu'il n'est pas favorable à l'augmentation des taux qui n'est pas justifiée par des projets car l'excédent de fonctionnement est trop important. Cette réserve conservée est supérieure au produit fiscal d'une année.

M. le Maire répond que l'excédent est conservé en prévision de la diminution des recettes et l'augmentation des dépenses en fonctionnement. Il ne sera pas possible de maintenir le niveau d'investissement de ces dernières années.

Mme E. OPPER rappelle l'étude de la DGFIP qui prévoit une forte diminution de la capacité d'autofinancement.

Mme A. LEBRAS précise que les Saônois savent que la municipalité actuelle ne s'est pas engagée sur un programme de « grand bâtisseur ».

Mme S. GAUTHEROT insiste pour que soit présentée, lors de ce Conseil municipal, la liste des investissements prévus en 2016.

M. le Maire fait lecture des investissements prévus en 2016.

BUDGET PRINCIPAL 2016 - NOUVEAUX INVESTISSEMENTS	
OPERATIONS PLURIANNUELLES	
Ancien gymnase, réhabilitation	75 000.00 €
AUTRES INVESTISSEMENTS	
URBANISME - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS	
Expropriation de terrain dans le cadre de la DUP (crédits complémentaires)	17 175.00 €
VRD Prestation de service – Diagnostic réseaux secs communaux	18 000.00 €
VRD Prestation de services – Etude de faisabilité centre-ville	24 000.00 €
VRD Etude de faisabilité Zone 1 AUy et ZAC de la Gilleroye :	10 000.00 €
Travaux de voiries – Passer un marché à bons de commande	24 000.00 €
VRD ralentisseurs rue de l'Etoile et rue de la Glacière	48 000.00 €
Opération rue de l'Industrie	145 000.00 €
VRD Signalisation verticale	6 000.00 €
Travaux abords du bâtiment SedD	55 000.00 €
Rue du Chenau Blond, réalisation d'un cheminement sécurisé	25 000.00 €
Voirie - Cheneau Blond - évacuation d'eaux pluviales	10 000.00 €
Acquisition de terrain	5 000.00 €
PATRIMOINE - COMMERCE - ENVIRONNEMENT	
Mobilier urbain	6 000.00 €
Défense incendie	12 000.00 €
Panneau indicateur LED	25 000.00 €
OUTO - Pont de grange	1 700.00 €
Eglise - Paratonnère Mise aux normes	3 200.00 €
Eclairage public	7 260.00 €
Radar pédagogique	2 500.00 €
Accessibilité	25 000.00 €
Messarde Mobilier	4 000.00 €
Espace vert - Remplacement arbres Espace du Marais	10 000.00 €
Outils Zéro-Phito - Préventox + outillages services techniques	35 000.00 €
Vidéo projecteur - Espace du Marais	3 000.00 €
VMC sur RDC bâtiment Centre Bourg lieux de rangement	3 000.00 €
Etude CEP (Conseil en Economie Partagés) pour points d'éclairage public	2 500.00 €

VIE SCOLAIRE - ACTION CULTURELLE

Maternelle - Divers matériel	3 500.00 €
Elémentaire - Divers matériel	1 000.00 €
Médiathèque - Installation ordinateur et Massicot	1 050.00 €

ADMINISTRATION - FINANCES

Informatique - serveur	13 000.00 €
Matériel et mobilier de bureau	1 000.00 €
Téléphone sans fil accueil	100.00 €
Poste informatique compta	1 700.00 €
Deux lignes téléphoniques supplémentaires	1 600.00 €

TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	625 285.00 €
------------------------------------	---------------------

Mme E. OPPER explique que la municipalité précédente n'a pas investi pour la mise aux normes des bâtiments. Ce contre quoi s'indigne M. A. VIENNET car le groupe scolaire qui doit accueillir une 10^{ème} classe cette année, le complexe sportif, la crèche, la nouvelle salle Guinemand sont des bâtiments mis aux normes. M. le Maire dit que s'il se réfère à l'étude réalisée en 2010 sur le sujet, rien n'a été fait.

M. le Maire propose de revenir au point sur le vote des taux.

En tenant compte d'une augmentation des taux de 0.50 % par rapport à 2015, les taux 2016 suivants sont proposés :

- Taxe d'habitation.....8.88 %
- Taxe foncière (bâti).....14.06 %
- Taxe foncière (non bâti).....31.75 %

Adopté par 18 voix pour, 5 voix contre (S. GAUTHEROT, Dominique PEYRARD, Gisèle PARIS, Michel ROGNON, Alain VIENNET).

12. Inscription d'une provision pour les toitures – régime budgétaire (décision)

M. le Maire rappelle que qu'il avait été demandé de constituer une provision pour la réparation des toitures.

Pour cela il faut choisir entre deux régimes de provision :

- le régime de droit commun, régime semi budgétaire, qui organise une mise en réserve de la provision, celle-ci demeurant ainsi disponible lorsque le risque se réalise ;
- le régime optionnel, régime budgétaire, qui permet de gérer la provision dans le cadre de l'autofinancement annuel, la commune pouvant ainsi utiliser provisoirement la recette d'investissement correspondant à la provision.

M. le Maire propose d'opter pour le régime budgétaire des provisions, ce qui permet à la commune de gérer la provision dans le cadre de l'autofinancement annuel.

Pour 2016, M. le Maire propose la constitution d'une provision budgétaire d'un montant de 50 000 € pour la réfection des toitures des bâtiments publics, dont l'incidence sur les inscriptions budgétaires est la suivante :

Provision 2016 pour réparation de toiture sur bâtiments communaux		Dépenses	Recettes
Fonctionnement - dépenses			
compte 6816 - chapitre 042	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	50 000 €	
Investissement - recettes			
compte 15722 - chapitre 040	Provision pour gros entretien, révisions		50 000 €

Adopté à l'unanimité.

13. Autorisation de programme pour la réhabilitation de l'ancien gymnase (décision)

Le vote de l'autorisation de programme est de la compétence du Conseil municipal. Il s'accompagne d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. En effet, les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

La situation des autorisations de programme ainsi que des crédits de paiement y afférents donne lieu à un état joint aux documents budgétaires.

M. le Maire propose l'autorisation de programme n° 13 – réhabilitation du gymnase de l'Espace selon les prévisions budgétaires suivantes :

A.P. = 453 600 € TTC	TOTAL	EXERCICES			
		2016	2017	2018	2019
DEPENSES					
CREDITS DE PAIEMENT	453 600.00 €	75 000.00 €	92 400.00 €	183 600.00 €	102 600.00 €
RECETTES					
AUTOFINANCEMENT	351 600.00 €	75 000.00 €	80 600.00 €	122 300.00 €	73 700.00 €
FCTVA	55 200.00 €	0.00 €	11 800.00 €	14 500.00 €	28 900.00 €
SUBVENTIONS	46 800.00 €	0.00 €	0.00 €	46 800.00 €	0.00 €
EMPRUNT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL RECETTES	453 600.00 €	75 000.00 €	92 400.00 €	183 600.00 €	102 600.00 €

Madame S. DOMINGUES déclare se retirer du nombre de votants, ayant un intérêt professionnel dans ce programme,

Adopté par 22 voix pour.

14. Demandes de subventions pour la réhabilitation de l'ancien gymnase (décision)

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que la commune de Saône s'est engagée dans une démarche de réhabilitation et de réorganisation des espaces de son ancien gymnase en intégrant une réflexion qui prend en compte :

- La thermique du bâtiment ;
- La mise aux normes de l'équipement : accessibilité, hygiène, hydraulique, électricité, éclairage, thermique – rénovation énergétique, isolation phonique, désordre structurel ;
- L'exploitation, la restructuration et réorganisation des salles et des espaces en fonction des besoins, y compris celles aujourd'hui inoccupées ;
- La cohérence avec les équipements présents sur le site, et la mutualisation autant que possible les locaux des différents bâtiments ;
- Le coût global en optimisant les coûts de fonctionnement sur cet ouvrage.

L'étude de faisabilité remise par l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) désigné - groupement Sarl JV Ingénierie (mandataire), GEOC et PLANAIR France SAS (Bureau d'étude thermique) – a fait ressortir plusieurs scénarii de rénovation énergétique.

Monsieur le maire informe la nécessité de réaliser ce projet en plusieurs tranches en définissant une programmation pluriannuelle selon les conditions de réalisation en termes techniques, économiques et calendaire. Le scénario 0 répond à cette approche

L'estimation sommaire de la première tranche de l'opération présentée par l'AMO s'élève à hauteur de 453 600,00 € TTC comprenant les études préalables, les prestations intellectuelles, les divers/aléas et les travaux et s'engageant sur les exercices budgétaires de 2016 à 2019. (cf point n°13).

Monsieur le Maire informe que l'Article 159 de la loi de finances pour 2016 crée une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre. Elle est composée de deux enveloppes :

- 1) 500 M € sont consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les Communes et intercommunalités.
- 2) 300 M € sont dédiés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Priorité est donnée aux projets prêts à démarrer, le dispositif n'étant pas renouvelé en 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter ce nouveau fonds pour l'opération susvisée faisant partie des types d'opérations éligibles, ainsi que tous les autres organismes et partenaires financeurs.

Adopté à l'unanimité.

15. Demandes de subventions pour les opérations du centre bourg (décision)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de continuer le projet d'aménagement du centre ville sur l'arrière et les abords du bâtiment « Centre bourg » situé au 1 rue de la Glacière 25660 Saône.

L'opération consistera, à terme, à réaliser des infrastructures voirie/espaces publics et de réseaux divers (VRD), y compris l'enfouissement des réseaux secs, autour du bâtiment « Centre Bourg » afin de :

- Mettre ses abords en conformité et aux normes au regard de l'accessibilité ;

- Optimiser la zone de stationnement en favorisant la sécurisation des modes doux et la continuité des déplacements entre les services (commerces, médiathèque, école, etc.) sur l'arrière du bâtiment « Centre-Bourg » (salle polyvalente et services) ;
- Inclure un espace de convivialité pour permettre l'échange et la rencontre des administrés ;
- Prévoir les équipements suffisamment dimensionnés pour rattacher une zone urbanisable classée au Plan Local d'Urbanisme 1AUE. Elle correspond à un secteur devant recevoir des constructions et des installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif
- Optimiser l'exploitation, la restructuration et réorganisation de ce site ;
- Contribuer à améliorer l'image de ce centre-ville et pour une réappropriation par les usagers.

Monsieur le Maire informe l'éventualité de réaliser ce projet en plusieurs phases selon les conditions de réalisation en termes techniques, économiques et calendaire.

Une première portion des travaux de la phase sera engagée sur l'exercice 2016 dont l'estimation sommaire de l'opération s'élève à hauteur de 55 000,00 € TTC comprenant les études préalables, les prestations intellectuelles, les divers/aléas et les travaux.

Comme évoqué au point n° 14, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter le nouveau fonds de soutien à l'investissement pour l'opération susvisée faisant partie des types d'opérations éligibles, ainsi que tous les autres organismes et partenaires financeurs.

Adopté à l'unanimité.

16. Rachat de prêt par la Caisse d'Epargne (décision)

M. Y. DELARUE propose le rachat de l'emprunt Crédit Mutuel n° 10278 08000 00021621503 par un nouvel emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne au Le nouveau taux (fixe) est de 2,43 %. La durée résiduelle est inchangée.

Le rachat est prévu fin juin ou fin septembre 2016 et fera l'objet d'une décision modificative.

L'économie attendue est de 236 700 € d'intérêts sur les 22 ans.

Adopté à l'unanimité.

17. Questions et informations diverses

Dates à retenir

Conseil municipal	le vendredi 29 avril 2016
Réunion citoyenne	le mercredi 11 mai 2016 à 19 h 30
Conseil municipal	le mercredi 1 ^{er} juin 2016
Conseil municipal	le mercredi 29 juin 2016

Présentation du transfert de la compétence assainissement à la CAGB par M. Christophe LIME

Salle Guinemand

Date à définir courant avril

La séance est levée à 22 h 30

Le Maire,

Yoran DELARUE



Le Rapporteur,

Christophe VANCAUWENBERGE

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the printed name of the rapporteur.